Image not found or type unknown

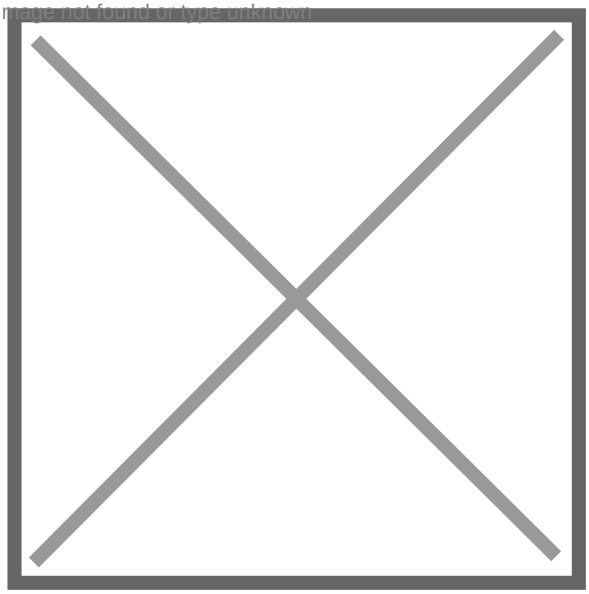

Accident de travail et non respect des regles de securite

Par **juemika**, le **16/12/2015** à **15:18**

Bonjour,
J'ai besoin de conseils pour mon conjoint.
Il est en cdi depuis juin 2015 dans une societe de transport comme chauffeur poids lourds avec grue auxiliaire.
Pas de visite obligatoire d embauche n a été faite, lorzsqu'il a eu un accident de travail avec la grue, qui lui a valu l'amputation d'une phalange de doigt et 3 mois d'arret de travail.
Aujourd'hui, il a repris mais son employeur lui demande constamment d'enfreindre la loi. Que ce soit la surcharge du poids lourds, la circulation (sans dérogations)dans des zones interdites aux 5,5 tonnes alors qu'il en fait 22 tonnes parfois,on lui fait decharger avec la grue sur des terrains en pente, les camions sans feux qui fonctionnent, chronotaquigraphe en panne, il est en permanence sous la pression de se faire arreter par les forces de l ordre.
Comment se sortir de cette societe qui ne veut rien changer sans perdre ses droits au chomage ? porter plainte ? pour quel motif ?
Merci de lui venir en aide.

Par **pat76**, le **16/12/2015** à **16:00**

Bonjour

Il y a un organisme qui s'appelle l'Inspection du Travail... Pourquoi votre époux ne l'a-t-il pas encore contacté?

Par **morobar**, le **16/12/2015** à **16:55**

Bonjour,
Malheureusement il n'y a plus d'inspection du travail spécialisée "transports".
Il y a donc peu de chances d'obtenir satisfaction.
Votre conjoint doit tout simplement refuser d'exécuter les ordres de mission qui engagent aussi sa responsabilité pénale:
* conduite sans chronotachygraphe
* surcharges
* routes interdites
* véhicule non conforme aux dispositions du code de la route.
Ainsi que ceux de nature à engager sa sécurité personnelle (au titre de son droit de retrait).
Et si l'employeur insiste, lui indiquer présenter directement le véhicule auprès de la gendarmerie la plus proche.
Tout cela va se terminer par un licenciement. Il faut donc que votre conjoint accumule les preuves des manquements observés et rapportés ici.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés